

Verbatim du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Monsieur Alexandre COCHET.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT jusqu'à 15h30, présente après 15h30),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre excusé

Monsieur Lionel CROGNIER.

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,

Membre excusé

Monsieur Éric DAUBIGNEY.

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Laura GUYONNET),
Monsieur Louis BICHEBOIS-DEHLIEF (procuration à Madame Ninon VEILLÉ),
Monsieur Abdallah MCHAMI,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Madame Ninon VEILLÉ.

Membre absent

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Monsieur Maxime ROULLIAT),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Brice LETHIER,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Laetitia MARTINEZ.

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle documentation,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente à la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbairé,
Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	5
II) Questions statutaires.....	5
1. Désignation de représentants au sein de différents conseils et commissions	5
2. Modifications de statuts	7
III) Questions relatives aux Ressources humaines (CT du 5 octobre 2022).....	12
1. Plan de formation des personnels pour l'année 2023.....	12
2. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes BIATSS rentrée 2022 :	13
3. Revalorisation IFSE de la filière AENES au titre du réexamen triennal – année 2022.....	14
4. Revalorisation IFSE de la filière Bibliothèque au titre du réexamen triennal - année 2022.....	16
5. Dispositif indemnitaire des personnels BIATSS au titre de l'année 2022	17
IV - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 4 octobre 2022	18
1. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie : Demandes d'habilitation à délivrer un Diplôme d'Université (DU) – rentrée 2022-2023.....	18
V – Questions relatives au pôle documentation	19
1. Règlement intérieur des bibliothèques universitaires.....	19
2. Rapport d'activité 2021 du pôle documentation	20
VI - Charte de diffusion des mémoires de l'université de Bourgogne	23
VII - Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux au titre de l'année 2023-2024.....	24
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	25
VIII - Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	25
IX - Compte-rendu des conventions hors subvention	25
<u>Point C</u> : Questions diverses	25

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous.

Bienvenue dans ce conseil d'administration du 18 octobre 2022. Alors, un ordre du jour composé de quelques informations, des questions statutaires, avec la désignation de représentants au sein des différents conseils et commissions, modifications des statuts d'un certain nombre de composantes, des questions relatives aux RH, les travaux de la CFVU, questions relatives au pôle documentation, la charte de diffusion des mémoires de l'université de Bourgogne. Et puis, la question de l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux au titre de l'année 2023-2024 – c'est une question qu'on traite tous les ans, à peu près à la même époque, qui est de savoir si on fait payer des droits différenciés aux étudiants internationaux ou bien si on les exonère de ces droits différenciés. En principe, on les exonère parce qu'on n'a pas atteint notre quota maximum prévu par la réglementation en vigueur. Puis après, les points adoptés sans débat, les questions diverses, si vous en avez, sachant qu'à ma connaissance nous n'en avons pas reçu.

I) Informations du Président

Le Président.- Quelques informations, d'abord un premier point d'actualité qui concerne la situation énergie, transition et développement durable. Vous savez que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous demande de lui faire remonter les mesures que nous entendons pouvoir appliquer pour décliner le plan sobriété - vous en avez tous entendu parler, j'imagine. C'est pour le 22 octobre, donc inutile de vous dire que pour élaborer un plan sobriété pour six campus avec 360 000 m² construits, 35 000 étudiants et 2 800 personnels... avoir reçu cela il y a 10 jours, pour le 22 octobre c'est-à-dire pour cette semaine, grosso modo, je pense que le délai est un peu court pour pouvoir présenter quelque chose de sérieux. Néanmoins, j'ai d'ores et déjà donné quelques instructions au pôle patrimoine pour commencer à faire des économies d'énergie parce que, et ça, c'est une très, très, très mauvaise nouvelle que nous avons apprise il y a une quinzaine de jours, le contrat de fourniture d'électricité a été renégocié, puisque les cours s'envolent considérablement et nous avons négocié un tarif préférentiel, enfin, vous allez voir, c'est assez ironique, parce que ce tarif est plafonné, est capé, et sur la base de notre consommation actuelle, nous ne devrions pas dépasser les 6 millions d'euros de facture d'électricité l'année prochaine, en 2023, contre environ un million d'euros normalement. Donc, inutile de vous dire que c'est une très, très mauvaise nouvelle. Quand je dis « on ne devrait pas dépasser », c'est-à-dire que le tarif est plafonné

même si le marché flambe davantage. Donc ça nous préserve d'une certaine manière, mais c'est une « préservation » qui va peser nécessairement sur nos marges de manœuvre. Donc on prend très au sérieux le plan de sobriété parce que si nous parvenions ne serait-ce qu'à économiser 10 % de notre consommation actuelle, cela représenterait 600 000 euros d'économies sur une facture prévisible, ce qui n'est pas rien, déjà, on est bien d'accord, même si on voit bien que ce n'est pas LA solution au problème majeur. A titre d'information, la consommation d'électricité des bâtiments du campus dijonnais en 2021 était de 15 774 MWh, donc ça fait 17 GWh. Il serait sans doute heureux qu'on puisse également... parce que nous avons été approchés par EDF dans le cadre du projet Response dont Dijon a été lauréate, c'est un projet européen, pour installer des panneaux photovoltaïques sur certains immeubles de notre campus, ce qui nous permettrait de produire 4 MWh, je crois. Donc, comparé à la consommation, ce n'est pas énorme mais ça permettrait néanmoins d'économiser d'ores et déjà de l'électricité, sachant que ce qui n'est pas consommé immédiatement est réinjecté dans le circuit d'EDF et donne lieu également à facturation à EDF. Donc c'est un moyen, évidemment, à la fois de produire de l'électricité de manière plus verte que d'autres modes de production, et puis ensuite de réaliser une économie, voire de dégager un petit peu d'argent pour alimenter le budget de l'université. En tout cas, avec Philippe Perrot et le pôle patrimoine, nous travaillons et nous étudions le sujet avec beaucoup d'attention et on va mettre en place des mesures rapides, que je souhaite rapides en tout cas, et puis des mesures à plus long terme qui ont pour objectif évidemment de réduire notre consommation d'énergie, avec des petits gestes qui peuvent paraître des économies de bout de chandelle, mais vous savez, quand on fait des économies de bout de chandelle à 35 000 plus 2 800 personnels, à la fin de l'année, la chandelle devient tout de même importante. Je crois qu'il n'y a pas de petites économies, en réalité.

Autre actualité qui n'a rien à voir, la semaine dernière, avec une délégation dont certains membres siègent dans ce conseil d'administration, nous avons rendu visite à deux universités partenaires de l'alliance européenne FORTHEM, l'université de Jyväskylä, qui est au centre de la Finlande et l'université d'Agder, qui est basée à Kristiansand, une ville de l'extrême sud de la Norvège. Dans les deux cas, d'abord, je dois souligner la qualité de l'accueil qui nous a été réservé. C'était absolument formidable et quand on est bien accueilli, on parle bien et on projette beaucoup, on échange à la fois sur la manière de fonctionner, parce que nous avons des difficultés communes, l'augmentation de l'énergie, par exemple, comment on fait, etc. Des questions de gouvernance, aussi, parce que même si les modèles sont un peu différents, c'est quand même un modèle qui est fondamentalement alimenté par de l'argent public, comme nous, avec des ressources propres, comme nous aussi, dans des proportions qui sont à peu près identiques, mais avec des ressources différentes, avec des modèles différents. Donc comment est-ce qu'on peut, finalement, mettre en place, s'inspirer de stratégies qui ont été mises en place ailleurs pour les importer et nous, peut-être aussi, inspirer des stratégies locales qui n'ont pas été envisagées. Au-delà, on va dire, des échanges de bonnes pratiques de gouvernance, dans la délégation il y avait Elsa Lang-Ripert, qui est présente en tant que directrice de l'INSPÉ, qui a pu échanger avec ses homologues des deux universités pour commencer à imaginer des rapprochements, des échanges en matière de formation, au-delà, en matière de recherche aussi. Cela a été le cas également dans le domaine scientifique, en physique, et puis en STAPS dans les deux universités, et tout le monde est revenu, je crois, avec des projets, avec des

envies, et se connaître, c'est déjà avoir envie de travailler ensemble. C'est formidable, je pense qu'on peut élargir largement ce cercle. Je vois des spécialistes de psychologie, il y a parmi nous des économistes, des géologues, des biologistes, etc. Alors, il y a en même temps un discours que je tiens régulièrement : « allez-y, nouez des contacts, commencez, prenez des initiatives », et en même temps, on me dit « oui mais si on prend des initiatives, on va dans quel sens, est-ce qu'il y a une politique générale de l'établissement ? ».

Eh bien, la politique générale de l'établissement aujourd'hui, c'est : faisons feu de tout bois, nouons des contacts avec des gens qui travaillent peut-être dans les mêmes domaines que nous et voyons comment nous pouvons faire. Si, à chaque déplacement, nous revenons avec trois projets et qu'un seul, même, à la limite, est réalisé sur les trois, eh bien, on aura gagné, parce que petit à petit, ces partenaires des universités européennes vont devenir nos partenaires privilégiés. Et l'intérêt de travailler avec eux, c'est que d'abord, on y est forcé parce que l'Europe attend que nous travaillions ensemble et que nous menions des projets, et il va bien falloir rendre compte de ce que nous avons fait. Il y a quand même 14 millions, sur les quatre années à venir, pour les neuf universités, il y a quand même de l'argent. Et puis ensuite, dès le début de la collaboration, celle-ci est par hypothèse internationale, donc forcément, elle nous permet d'accroître notre rayonnement et, je l'espère, d'accroître également notre attractivité. C'est-à-dire que les collègues avec qui on a parlé veulent venir à Dijon, comme nous, on veut aller en Finlande, en Norvège, mais aussi à Palerme, à Valence, etc.

Donc, véritablement, autour de vous, n'hésitez pas, que vous soyez enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels BIATSS, il y a de la place pour tout le monde. Et je pense que par exemple, en matière de documentation, Émilie, allez-y, franchement, avec une délégation, et voyez ce qui se fait. On a des exemples d'équivalent du Cortex qu'on a visité à Jyväskylä, c'est formidable aussi. C'est-à-dire que nous, c'est formidable, mais il y a d'autres idées, il y a d'autres choses, il y a des choses que nous faisons et qu'eux ne font pas. Eh bien, il faut y aller, je crois vraiment, se connaître, se faire connaître et créer ensemble des projets et les porter et donc faire vivre cette belle alliance. Mon sentiment, en tout cas, c'est que c'est une alliance pleine de promesses et d'avenir. Voilà donc pour FORTHEM et l'alliance.

Autre point d'actualité, la vie des composantes, très rapidement. L'UFR Droit, sciences économique et politique a un nouveau doyen, c'est Jimmy Lopez, qui a été élu à la mi-octobre. C'est un maître de conférences spécialiste d'économie, et il est au laboratoire d'économie de Dijon, LEDI. Ses domaines de recherche, c'est l'économie appliquée sur les données de panel. Il a beaucoup travaillé et il continue de travailler avec la Banque de France, il est un expert qu'on sollicite régulièrement. Il est spécialisé également en réformes structurelles, en innovation et donc je tiens à remercier Patrick Charlot, qui a accepté d'être administrateur provisoire entre le 1^{er} septembre et l'élection de Jimmy Lopez, et je souhaite bon vent à Jimmy Lopez dans ses nouvelles fonctions, qu'il prend à bras-le-corps et avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme. Donc bon vent à lui, et comme pour tous les autres directeurs de composantes, il faut qu'il sache qu'on est en appui, évidemment, pour essayer de trouver, chaque fois qu'ils rencontrent des difficultés, des solutions les plus efficaces possibles.

Autre information, les 300 ans de l'uB. Les festivités, bien sûr se poursuivent. Le 26 septembre a été une très belle journée. D'ailleurs, je tiens à rappeler que dans

le cortège que nous avons constitué et qui donc a fait une belle procession, je crois, sur l'esplanade Érasme, il y avait les huit autres présidents de l'alliance FORTHEM et je crois que c'était extrêmement important de les associer, parce que c'était leur montrer que pour nous, fêter ces 300 ans avec eux, c'était aussi les intégrer dans notre histoire, n'est-ce pas, mais aussi dans notre histoire future, c'est-à-dire que ce n'était pas un hasard si on les a conviés et si on a souhaité vraiment les mettre en avant au cours de cette très, très belle journée. Il y a eu le défilé en toge, il y a eu la table ronde avec les alumni célèbres, Claudie Haigneré, Charles Rozoy, Denis Clerc, pour Alternatives Economiques. Enfin, tout cela était formidable. On a eu trois personnes, trois personnalités totalement différentes, trois générations, et des gens absolument exceptionnels dans leur parcours, qui sont passés par chez nous et puis qui ont fait leur chemin. Un sportif, champion olympique de handisport, nageur, un directeur éditorial d'un magazine qui est connu en France et bien au-delà de la France, Alternatives Economiques, donc un économiste, et puis Claudie Haigneré, qui a fait sa formation de médecin ici, et qui est devenue astronaute et puis qui a été, je crois, la première femme dans l'espace, il me semble que c'est ça, et qui a été deux fois ministre, aussi, qui politiquement d'ailleurs n'est pas hyper marquée, loin s'en faut, mais qui a une aura assez incroyable, comme les deux autres, d'ailleurs, chacun à leur manière, ce sont des personnalités assez exceptionnelles. Une exposition d'un photographe mondialement connu aussi, Pentti Sammallahti, à l'Athenium. Allez-y, c'est encore jusqu'au 24 octobre, donc il ne reste plus beaucoup de temps. Croyez-moi, c'est une vraie exposition de poésie photographique, vraiment, c'est une très, très belle exposition.

Un numéro hors-série de Bourgogne Magazine est sorti sur l'uB. Je ne sais pas si les administrateurs en ont eu un exemplaire, mais ce serait bien, quand même, qu'en tant qu'administrateurs vous en ayez un exemplaire. C'est un très beau numéro, vous allez voir, il y a plein de monde, il n'y a pas que le président, loin s'en faut, il y a des représentants de toute notre communauté et, vraiment, c'est à la fois un bel ouvrage et le fond est intéressant, il est tout à fait représentatif de ce que nous sommes. Sur France 3 Bourgogne, il y a eu la diffusion d'une émission, La tête à l'endroit, spécial 300 ans de l'université de Bourgogne, 30 minutes d'émission, et 30 minutes bien faites, bien levées, dynamiques, intéressantes, émission qui, je crois, est à l'image de notre établissement. Ce n'est pas seulement de la com, en plus, là, on n'y est pour rien, c'est vraiment les journalistes qui ont fait le travail, ce n'est pas une commande. Et franchement, le résultat nous a beaucoup plu.

Et puis d'autres initiatives, il y aura une conférence initiée par l'UFR langues et communication bientôt. Il y a la rame du tram de Dijon Métropole qui est aux couleurs des 300 ans de l'uB, cela permet de s'afficher sur la métropole.

Donc, vraiment, de belles cérémonies, d'une manière générale.

J'en ai, je crois, terminé avec les informations générales. Je n'ai pas grand-chose à vous dire sur la COMUE aujourd'hui parce que les choses suivent leur cours. Il y a un conseil des membres demain, j'ai reçu avant-hier un document qui fait la synthèse des possibilités. Il semble que chaque fois qu'on tend la main on nous dit : « oui, nous on fera notre chose de notre côté, faites de votre côté ». Donc voilà où on en est. Ça fait un peu un dialogue de sourds, diraient certains. On pourrait le dire autrement. Enfin, bon, peu importe, le tout, c'est d'avoir des perspectives, nous en avons. On vous en fera part très bientôt, évidemment.

Voilà pour les informations du président. Je ne sais pas si vous avez des questions rapidement, peut-être pas à ce stade du CA mais n'hésitez pas, de toute façon, à intervenir.

Deuxième point soumis à l'ordre du jour, les questions statutaires, et je vais passer le micro à Emmanuelle Pucéat, Vice-présidente du conseil d'administration.

Point A : Points soumis à discussion

II) Questions statutaires

1. Désignation de représentants au sein de différents conseils et commissions

Mme Pucéat.- Merci, Président. On avait déjà procédé à l'élection des représentants des usagers au sein d'un conseil au dernier CA, qui était la CVEC. Donc aujourd'hui nous devons procéder à la désignation de représentants des usagers au sein des conseils restants. Le premier conseil est le conseil documentaire du service commun de documentation, le SCD, au sein duquel il y a trois étudiants qui doivent être désignés par leurs représentants au CA de l'université, un étudiant qui est issu lui-même du CA, un étudiant issu de la CR et un étudiant issu de la CFVU, donc pour représenter les usagers au sein de ce conseil. Pour ce conseil, seul le collègue étudiant participe à ces trois scrutins qui doivent être des scrutins séparés puisque, ici, ces étudiants sont, de par leur appartenance au CA d'une part, à la CR d'autre part et à la CFVU ensuite.

Au niveau des noms, nous avons reçu, pour le conseil du SCD : au titre du CA, Maxence Roulliat souhaite se présenter, au titre de la CR, Quentin Genelot et au titre de la CFVU, Émilie Bernard. Y a-t-il d'autres étudiants dont vous souhaiteriez proposer les noms ? Donc nous avons un nom pour chacun de ces sièges, néanmoins nous devons voter à chaque fois, je pense que c'est peut-être mieux. Est-ce que l'on peut voter à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose ? Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée, comme il n'y a qu'un seul candidat pour chaque siège ?

Je vous propose de voter pour le premier siège, donc le représentant issu du CA au sein du conseil du SCD.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

4 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Maxence Roulliat est le représentant issu du CA pour le conseil du SCD.

Quentin Genelot a été proposé au titre de la CR. Donc je vous propose de passer également au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne, merci.

4 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Quentin Genelot est élu au titre de la CR.

Au titre de la CFVU Émilie Bernard a été proposée.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

4 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Émilie Bernard est également élue comme représentante de la CFVU au conseil de la documentation.

Nous pouvons passer au conseil des sports. Au conseil des sports, nous devons élire un étudiant du CA, donc élu en son sein. Ici, tous les membres du CA participent au vote de cet étudiant. Nous avons reçu un nom, qui est Ninon Veillé, comme représentante des étudiants issus du CA au conseil des sports. Y a-t-il néanmoins d'autres candidatures ? Non.

Je vous propose à nouveau de voter à main levée. Donc ici, tous les membres du CA participent à ce vote.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Ninon Veillé est élue comme représentante des usagers au conseil des sports.

Ensuite, nous avons la commission d'appel d'offres. Un représentant issu du CA doit être élu aujourd'hui ainsi qu'un suppléant. Ici, à nouveau, tous les membres du CA participent à ce scrutin.

Pour cette commission d'appel d'offres, nous avons reçu, comme proposition de nom, Louis Bichebois en tant que titulaire, et Maxence Roulliat en tant que suppléant. Y a-t-il d'autres noms que vous souhaitez proposer ? Non.

Je vous propose à nouveau de passer au vote, donc tous les membres du conseil, pour Louis Bichebois comme titulaire et Maxence Roulliat comme suppléant.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Louis Bichebois est élu comme titulaire avec comme suppléant Maxence Roulliat pour cette commission d'appel d'offres.

Nous avons ensuite la commission des statuts, où nous devons élire deux étudiants désignés par le conseil d'administration en son sein. Là, à nouveau, tous les membres du CA participent à ce scrutin. Pour la commission des statuts, nous avons reçu comme noms pour ces deux étudiants, Maxence Roulliat et Clara Privé. Y a-t-il d'autres noms que vous souhaitez suggérer ? Non, pas d'autres demandes, donc je vous propose de procéder au vote de ces deux étudiants.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Maxence Roulliat et Clara Privé sont désignés par le conseil d'administration pour représenter les usagers à la commission des statuts.

Nous avons ensuite la sous-commission budget et investissement, où ici nous devons élire un titulaire et un suppléant représentants des usagers et nous avons reçu comme noms Clara Privé comme titulaire et Louis Bichebois comme suppléant. Y a-t-il d'autres noms suggérés ? Non. Tous les membres du CA participent également.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Clara Privé est élue comme titulaire et Louis Bichebois comme suppléant à la sous-commission budget et investissement.

Et nous avons encore la commission "Europe et international", où nous devons ici élire deux étudiants, avec tous les membres du CA qui participent à ce scrutin. Nous avons reçu comme noms Maxence Roulliat et Ninon Veillé. Y a-t-il d'autres noms ? Non. Donc je vous propose de passer au vote.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Maxence Roulliat et Ninon Veillé sont élus à la commission "Europe et international".

Et il nous reste la commission "Biodiversité et campus", avec un élu du CA qui doit être issu du CA. Tous les membres du CA participent au vote et le nom qui nous a été communiqué est Maxence Roulliat. Y a-t-il d'autres noms ? Non, pas d'autre personne qui souhaite s'y présenter. Donc je vous propose de passer au vote.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Donc Maxence Roulliat sera le représentant à la commission "Biodiversité et campus". Nous en avons terminé, je crois, pour les désignations de représentants au sein des différents conseils et commissions, et nous pouvons passer à la modification de statuts.

2. Modifications de statuts

Mme Pucéat.- Nous pouvons peut-être commencer avec les modifications de statuts de l'INSPÉ. Elsa, est-ce que tu souhaites les présenter brièvement ? Il y avait assez peu de modifications, essentiellement de forme. Ces statuts ont été discutés en commission des statuts et les modifications que vous avez reçues ont été adoptées à l'unanimité.

Vous avez tous reçu en amont les documents, avec, surlignés en jaune, les propositions de modifications correspondantes.

Mme Lang-Ripert.- Trois modifications assez simples, la première, c'était un ajout de la promotion des valeurs de la République, la laïcité, dans nos statuts de l'INSPÉ. En tant qu'institut de formation des enseignants, c'était un peu dommage que n'apparaisse pas la notion de respecter et faire vivre les valeurs de la République, donc, voilà, c'est un ajout. La deuxième est une modification de la composition du conseil scientifique, notamment avec des membres qui étaient des étudiants du Master 2 recherche, et en fait, ils ne venaient pas au conseil scientifique. On n'arrivait pas du tout à avoir d'étudiants, parce qu'il fallait s'investir pour une année, donc on n'avait jamais d'étudiants. Donc on a légèrement modifié, pour s'adapter à la réalité, la composition des membres. Et puis, tout simplement, dans les statuts, la suppression de la référence à l'ancienne région de Bourgogne et plutôt de clarifier les quatre départements où est représenté l'INSPÉ.

Mme Pucéat.- Merci, Elsa. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces modifications ? Très bien, donc pas de remarque. Je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts de l'INSPÉ.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux modifications de statuts de l'IUT de Chalon-sur-Saône. Je vais juste appeler Gianni Pillon, qui va nous présenter en quelques mots les points principaux des modifications des statuts, qu'à nouveau vous avez reçus. Il ne pouvait pas être là aujourd'hui, mais se propose de vous les présenter brièvement par Teams.

Bonjour Gianni.

M. Pillon.- Oui, bonjour Vincent, bonjour Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Donc, peut-être, je peux te laisser présenter en quelques mots les points principaux de modification des statuts que tout le monde a reçus en amont avec les modifications surlignées en jaune.

M. Pillon.- Bonjour. L'IUT de Chalon a travaillé sur la révision de ses statuts parce que, d'abord, ces statuts dataient de la création de l'IUT, et après parce qu'on a été confrontés à un petit souci, à un moment, sur l'élection du directeur, par rapport aux statuts qui étaient définis et par rapport à la veille aux textes réglementaires.

On a profité de cette révision pour reprendre un certain nombre de points. D'abord, remettre à jour un certain nombre de points réglementaires, essentiellement sur de la terminologie, et le principal écueil ou travail est à mener sur l'article 10, qui concerne l'élection du directeur, puisque, à l'heure actuelle, la commission des statuts nous recommande de rester sur le texte officiel qui est « il est élu à la majorité absolue des membres composant le conseil ». L'IUT, pour éviter de se retrouver dans un écueil comme on a eu, dans lequel, s'il y a des membres qui ne sont plus représentés en conseil, on risque de se retrouver avec une majorité absolue qui risque d'être difficile à obtenir pour l'élection. Et la proposition qui avait été faite par l'IUT, c'était « l'élection se déroule à bulletin secret et sans limitation du nombre de tours à la majorité absolue des membres élus et nommés composant le conseil de l'IUT ». Ça permet, s'il y a des personnes qui démissionnent ou qui ne sont pas

élues, d'avoir à ce moment-là, de travailler sur une majorité absolue par rapport à la représentation réelle et non pas par rapport à une représentation absolue, ce qui peut lever un certain nombre de difficultés en ce qui concerne l'élection du directeur. Voilà la principale demande de modification. Peut-être que cette phrase n'est pas assez claire, il faut peut-être la reformuler, il faut retravailler dessus, mais c'était la principale demande de modification sur les statuts, l'élection du directeur.

Le Président.- Merci, Gianni, pour cette présentation. Cette phrase correspond effectivement au texte tel qu'il est écrit dans le code de l'éducation, mais rien n'empêche peut-être d'ajouter quelque chose, qui pourrait être « présents et représentés ». Pourquoi ? Parce que « la majorité absolue des membres composant le conseil », ça signifie que si certains membres décident de jouer le jeu de la chaise vide, ils peuvent bloquer complètement l'élection et donc bloquer la direction de l'IUT. C'est un peu l'hypothèse, enfin, ce qui était un peu arrivé, puisqu'il fallait la majorité absolue des membres composant le conseil, justement, quand le directeur de l'IUT que tu es a été renouvelé. La majorité était très large et, pour autant, il y avait blocage parce que certains, finalement, ne s'étaient pas déplacés pour voter, parfois pour de très bonnes raisons. Par exemple, les étudiants, parce qu'ils étaient partis en stage, etc. Ils n'étaient plus à l'IUT et pourtant ils étaient toujours élus en titre. Donc on ne pouvait pas leur faire reproche de ne pas être là, en revanche, ils ne pouvaient pas physiquement être présents. Donc je crois que si, à cette proposition qui est faite au CA, on ajoutait tout simplement « présents et représentés », tout bêtement, cela permettrait d'éviter cet écueil, de le contourner, et puis de mettre les membres du conseil de l'IUT devant leurs responsabilités, pour ceux qui ne seraient pas réellement empêchés, j'entends, et qui souhaiteraient jouer ce jeu-là. C'est la proposition que je fais, ensuite, évidemment, je la soumetts au conseil d'administration, aux membres du conseil. Je pense que ça évitera, si on ajoute « il est élu à la majorité absolue des membres composant le conseil présents et représentés », cela règle toute difficulté et ça ne prive pas l'élu de sa légitimité, bien entendu.

M. Pillon.- Si ça avait été le cas, j'aurais été élu dès le premier tour et on aurait évité les écueils qu'on a rencontrés.

Le Président.- Oui, c'est ça. Moi je fais l'analyse indépendamment de ton sort, on va dire, ou du sort des autres candidats. Mais je pense que ça permet de régler la question. Ou éventuellement, on peut faire un premier tour : « il est élu à la majorité absolue des membres composant le conseil au premier tour, et des membres composant le conseil présents et représentés au second tour », par exemple, si on veut solenniser un petit peu plus le vote. Mais, sincèrement, je crois que ça permettrait de régler la question de manière définitive. Je soulignerai que c'est ce qui a été retenu dans d'autres composantes de l'université de Bourgogne, je sais que l'UFR DSEP fonctionne comme ça et puis ça n'empêche pas, ensuite, le directeur, d'avoir une majorité pour piloter sa composante.

Mme Pucéat.- Ça veut dire que par rapport au document que vous avez reçu initialement suite à la commission des statuts, on modifierait cette phrase de l'article 10 pour écrire : « il est élu à la majorité absolue des membres composant le conseil présents et représentés ». Est-ce que vous avez des remarques sur cette modification ?

Le Président.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter cette modification avec juste « présents et représentés » ajouté par rapport au document que vous avez eu. Ça ne pose pas de problème ?

Mme Pucéat.- Très bien, donc je vous propose d'approuver ces modifications apportées aux statuts de l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci beaucoup, Gianni, et à bientôt.

M. Pillon.- Merci, bon conseil.

Mme Pucéat.- Nous pouvons maintenant passer aux modifications des statuts du Centre universitaire Condorcet. Je vais laisser la parole à Philippe Perrot, qui va nous les présenter en deux mots.

M. Perrot.- Merci, Emmanuelle. Bonjour à toutes et à tous. Donc effectivement, je vais commencer par le centre universitaire Condorcet. Les statuts du centre universitaire Condorcet datent de 2006 et ont besoin d'être actualisés. Les modifications sont essentiellement des modifications de forme ou réglementaires, et les principales nouveautés, on les trouve dans les articles 5, 6 et 7. L'article 5 précise les modalités de réunion du comité de coordination du centre Condorcet. L'article 6, lui, précise la durée du mandat du directeur du centre Condorcet. Jusqu'à maintenant il n'y avait pas de durée de mandat. Donc là, il a été précisé une durée de mandat. La durée du mandat du directeur est fixée à cinq ans et le directeur est nommé par le président de l'université. L'article 7, lui, précise les attributions du directeur du centre Condorcet. Voilà, donc les articles 5, 6 et 7 sont nouveaux, ils n'existaient pas dans les précédents statuts. Voilà les principales modifications pour les statuts du centre universitaire Condorcet.

Encore une chose. Dans l'article 3 sur la composition du comité de coordination du centre Condorcet, siège dans ce comité de coordination un représentant du personnel non enseignant et nous avons également fixé une durée de mandat. Nous avons aligné sa durée de mandat sur la durée du mandat du directeur du centre Condorcet. Il y a également des étudiants qui siègent dans ce comité de coordination – il y a un représentant étudiant par formation présente sur le centre Condorcet – et nous avons fixé leur durée de mandat à une année. Donc voilà les principales modifications pour les statuts du centre universitaire Condorcet du Creusot.

Mme Pucéat.- Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces modifications de statuts ? Non, donc je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts du centre universitaire Condorcet.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux modifications apportées aux statuts du site universitaire de Nevers, et à nouveau la parole à Philippe Perrot.

M. Perrot.- Concernant les statuts du site universitaire de Nevers, l'IUT de Dijon-Auxerre est maintenant présent sur le site universitaire de Nevers, depuis septembre 2021. Donc il faut prendre en compte cette nouvelle composante dans les statuts du site de Nevers. La principale modification, on la trouve dans l'article 4 sur la composition du conseil de site. Dans l'article 4, nous avons ajouté des personnels et des étudiants de l'IUT de Dijon-Auxerre dans les membres du conseil de site. Nous avons ajouté le directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre, deux élus par et parmi les enseignants ou les enseignants-chercheurs de l'IUT de Dijon-Auxerre en poste à Nevers, un élu par et parmi les BIATSS de l'IUT de Dijon-Auxerre en poste à Nevers, et puis un élu par et parmi les étudiants de l'IUT de Dijon-Auxerre à Nevers. Donc nous avons simplement ajouté des représentants de l'IUT de Dijon-Auxerre dans la composition du conseil de site.

Et puis dans l'article 7, sur la désignation du directeur de site, la direction du site de Nevers est assurée alternativement par les différentes composantes constituant le site, et donc nous avons ajouté l'IUT de Dijon-Auxerre dans les composantes pouvant assurer la direction du site de Nevers. Donc c'est tout simplement, en fait, ici, une actualisation. Nous avons simplement ajouté l'IUT de Dijon-Auxerre dans la composition des composantes présentes sur le site.

Mme Pucéat.- Merci, Philippe. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces statuts ? Non, dans ce cas-là je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts du site universitaire de Nevers.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux modifications de statuts du service commun de documentation (SCD), et je vais laisser la parole à Emilie Barthet.

Mme Barthet.- Merci. Effectivement, les statuts précédents dataient de 2012, et il a été demandé, lors de l'inspection générale qui s'est tenue en janvier 2021, de procéder à une mise à jour. Ces mises à jour ne concernent que des termes, en fait, devenus caducs, ou l'entrée dans la loi de l'arrêté auquel il était fait référence, qui lui-même a donné lieu, maintenant, à un article du code.

Donc à ce titre-là, vous remarquerez que les termes comme IGB ont été transformés en IGESR – inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche –, CFVU et CR ainsi que BIATSS se substituent aux anciennes dénominations devenues caduques. Par ailleurs, nous en avons profité pour mettre en conformité les statuts du SCD avec les statuts des autres conseils de l'uB afin, en particulier, de permettre, et c'est l'ajout de la phrase « toute personne dont la présence au conseil documentaire est jugée utile par le président », ainsi qu'une précision concernant la situation en cas d'égalité de suffrages pour l'élection des personnels représentants à ce conseil.

Mme Pucéat.- Merci, y a-t-il des questions sur ces modifications de statuts ? Pas de question, donc je vous propose d'approuver les modifications apportées aux statuts du service commun de documentation (SCD).

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux points III, qui sont les questions relatives aux ressources humaines, et je vais passer la parole à Stéphane Tizio pour le plan de formation des personnels pour l'année 2023.

III) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 5 octobre 2022)

1. Plan de formation des personnels pour l'année 2023

M. Tizio.- Merci Emmanuelle, bonjour à toutes et à tous. Alors donc, dans le cadre du compte rendu des travaux du comité technique qui s'est tenu le 5 octobre, le premier point concerne le plan de formation des personnels pour 2023. Comme chaque année, ce plan de formation des personnels se décline en deux volets, un volet qui est géré directement par le service de développement des ressources humaines, qui s'adresse donc, j'allais dire en priorité mais pas seulement, aux personnels BIATSS et un autre volet qui, lui, est plus restreint aux enseignants et enseignants-chercheurs de la maison et qui est, quant à lui, piloté par le CIPE.

Comme vous pouvez le voir sur la diapo, pour ce qui concerne le volet SDRH, service de développement des ressources humaines, on poursuit les orientations précédentes, qui avaient été présentées lors du CA d'octobre de l'année passée, c'est-à-dire des formations qui s'orientent vers la QVT, éventuellement la formation à l'accueil des personnes et étudiants en situation de handicap, et puis on poursuit également la mise à jour des formations des SST, des correspondants, donc, santé-sécurité au travail.

Ce qui est plus nouveau, si j'ose dire, dans le plan de formation actuel on a ajouté des sessions de formation qui sont plutôt dédiées aux outils numériques d'aide à la pédagogie comme Teams, UBell, Moodle, Wooclap, etc. Des formations, également, à l'intégrité scientifique, à la science ouverte et à la prise en main de HAL. On sait que la science ouverte devient un enjeu très important pour la recherche et il semble que l'accompagnement des personnels sur cette question est nécessaire. Un quatrième volet, si j'ose dire, de ces formations qui sont plutôt orientées vers le contrôle interne, les évolutions réglementaires sur la responsabilité des gestionnaires publics ou du RGPD.

Et puis enfin, un dernier volet qui est plus orienté vers la formation à la conduite de projet, notamment comment rédiger, participer à un projet de service, etc., donc plutôt, j'allais dire, des formations au management plus généralement.

Pour ce qui est du volet CIPE, alors c'est, comme chaque année, d'ailleurs, le CIPE à la fin de ses formations fait remplir un questionnaire aux collègues qui auraient suivi ces formations pour leur demander si, un, elles conviennent dans le format qu'elles ont adopté, et s'ils voient d'autres thèmes qui pourraient les intéresser. Et donc, le plan de formation du CIPE – vous avez reçu le détail dans les documents du CA – est fondé, justement, en grande partie sur les retours qui sont faits, année après année, des différents participants à ces formations. Et donc on

arrive à un total de 448 heures de formation qui sont prévues pour l'année 2023 – évidemment, ça a déjà, même, commencé – avec trois grands axes.

Un premier axe qui est plutôt orienté sur des ateliers, donc, justement, sur des thématiques qui sont souhaitées par les collègues enseignants, enseignants-chercheurs, où il y a un besoin, effectivement, qui s'exprime, de formation à ce niveau-là ; un autre axe qui concerne une communauté de pratique, pour les maîtres de conférence stagiaires – vous savez que les nouveaux maîtres de conférence ont désormais une obligation de formation tout du moins pendant leur première année, et puis nous l'avons étendue, nous, aux quatre années d'arrivée dans notre université, et donc ces formations se tiennent entre autres sous la forme de communautés de pratique qui sont animées par les collègues du CIPE. Et puis enfin, le gros morceau, si j'ose dire, de ce plan de formation CIPE pour cette année, c'est surtout l'accompagnement des composantes et des équipes pédagogiques qui souhaitent entrer dans la logique des compétences. On sait que se joue, cette année, l'élaboration de notre offre de formation et donc, certaines composantes, certaines équipes ont souhaité avoir un appui du CIPE particulier pour passer à une approche compétences dans la formalisation de leur offre de formation.

Donc voilà pour ce qui est de la synthèse. Vous avez le détail sur les documents qui vous ont été fournis. J'ajoute que l'avis du CT après présentation des deux volets a été favorable à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci, Stéphane, y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le plan de formation des personnels pour l'année 2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au RIFSEEP, mise à jour de la cotation des postes BIATSS pour la rentrée 2022.

2. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes BIATSS rentrée 2022

M. Tizio.- Comme tous les ans, s'est tenu un groupe de travail que je qualifie, moi, de groupe de travail indemnitaire au sens large, avec les représentants syndicaux des personnels et, là encore comme tous les ans, on a donc reçu de la part des différentes composantes des demandes de cotation ou de révision de cotations de certains postes, et puis nous avons aussi à coter de nouveaux postes. Qu'est-ce que ça veut dire, coter de nouveaux postes ? C'est simplement, lorsque par exemple un poste était occupé jusque-là par un personnel contractuel, puis a été mis au concours et qu'un personnel titulaire arrive, ou qu'un personnel titulaire arrive par voie de mutation, etc., sur des postes, nous devons à chaque fois, éventuellement, réviser ou coter de nouveaux postes. Donc les deux opérations : première opération de cotation de 20 nouveaux postes. Vous avez là encore le détail sur les documents qui vous sont envoyés. Ça concerne donc deux postes de la filière bibliothèque, 12 de la filière ITRF et enfin, six de la filière AENES. Ça, c'est pour la cotation de nouveaux postes. Et puis enfin, nous avons reçu des demandes de révisions qui ont été examinées en groupe de travail puis en comité technique, et on aboutit à la révision de la cotation de huit postes, là encore, quatre pour la filière bibliothèque, deux pour la filière ITRF et enfin deux pour la filière AENES.

Donc le CT, saisi de la question, s'est prononcé par six voix pour et trois abstentions.

Mme Pucéat.- Merci, Stéphane, y a-t-il des questions, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la mise à jour de la cotation des postes BIATSS dans le cadre du RIFSEEP pour la rentrée 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point suivant.

3. Revalorisation IFSE de la filière AENES au titre du réexamen triennal – année 2022

M. Tizio.- Le point suivant concerne donc la revalorisation de l'IFSE de la filière AENES au titre du réexamen triennal pour l'année 2022. Donc un groupe de travail, comme je vous l'indiquais précédemment, ce groupe de travail indiciaire s'est réuni et le CT a été saisi de la revalorisation du volet indemnitaire pour la filière AENES. On traduit en fait tout simplement une mesure en application de la note de la direction générale des ressources humaines du ministère, une circulaire qui est en date du 1^{er} juillet de cette année, et qui aboutit donc, compte tenu de la somme qui nous a été déléguée pour effectuer cette revalorisation et le cadre, on va dire, assez contraint de cette revalorisation, on arrive à une revalorisation de l'indemnitaire de 780 euros annuels pour les adjoints administratifs, de 1 020 pour les secrétaires, SAENES, et de 1 440 pour les attachés, donc catégories respectivement C, B et A de l'AENES. C'est une mesure qui, également, s'applique à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le CT a émis un avis par huit voix pour et une abstention.

Mme Pucéat.- Oui, une remarque ou une question, Virginie Kilani ?

Mme Kilani.- C'est la première fois qu'on voit une revalorisation de cette ampleur depuis qu'on est passé au RIFSEEP. Donc c'est une bonne nouvelle que le ministère nous ait envoyé cette enveloppe. C'est pour ça qu'on votera pour cette revalorisation pour nos collègues de l'AENES, et on attend également la même enveloppe de l'autre ministère pour les autres collègues ITRF et bibliothèques afin d'homogénéiser tous les personnels BIATSS de cette université.

M. Deroussiaux.- Merci. Oui, le SNPTES vous rejoint là-dessus, on aurait bien aimé qu'il y ait une revalorisation à l'identique pour tous les corps, parce qu'on l'avait obtenue lors de la dernière revalorisation et là, on repart à nouveau sur une disparité entre les différents corps qui peuvent exercer le même métier. Donc on est bien content pour la filière AENES, mais on aurait bien aimé que l'ensemble des BIATSS soient revalorisés de la même manière.

M. Tizio.- Effectivement, la dernière fois on avait pu aligner les différents niveaux entre la filière, notamment, ITRF, AENES et bibliothèque. Vous allez voir que le point suivant concerne la revalorisation des bibs, pour lesquels nous avons effectivement reçu une notification le permettant, et effectivement, pour le moment,

rien ne nous a été notifié pour la filière ITRF. Vous allez me dire qu'on aurait pu le faire, comme on l'a déjà fait d'ailleurs par le passé, de notre propre chef, mais là, malheureusement, c'est à nouveau la loi d'airain du marché et du budget qui s'impose. Le chiffrage a été fait, malheureusement, là, ça ne passe pas.

Le Président.- Alors, il y a des propositions qui sont faites par certaines organisations syndicales, qui consistent à dire que lorsqu'il n'y a qu'une enveloppe pour une catégorie, c'est d'essayer de lisser cette enveloppe sur l'ensemble des personnels quelle que soit leur catégorie, dès lors que ce sont des personnels qui participent aux mêmes tâches. Par exemple ici c'est les AENES, pourquoi ne pas utiliser cette enveloppe globale pour l'étendre à tout le monde ? Parce que, comme vient de le rappeler le vice-président en charge des ressources humaines et de l'action sociale, on a parlé tout à l'heure d'une augmentation de 6 millions d'euros de la facture d'électricité, franchement, vous savez très bien qu'en matière sociale, dès qu'on peut, on le fait. On l'a fait depuis le début du mandat, il n'y a jamais eu d'hésitation là-dessus, et pour moi c'est un élément de fierté. Mais là, l'annonce de ces 6 millions, très clairement, enfin, là, on ne peut pas. C'est-à-dire que l'hypothèse d'abonder les primes sur fonds propres comme on a pu le faire précédemment, aujourd'hui, elle n'est même pas raisonnable, elle n'est pas envisageable. Ce serait suicidaire. En tout cas, vu les prévisions qu'on a, pour le moment, il faut être précautionneux.

En revanche, l'une des choses qu'on peut discuter avec l'ensemble des organisations syndicales, c'est de se dire, est-ce que, lorsqu'il n'y a qu'une seule catégorie qui reçoit une enveloppe indemnitaire, on pratique une politique d'égalité qui consiste à dire que quand c'est l'AENES qui reçoit, on prend cette enveloppe et on la répartit sur l'ensemble des AENES et ITRF, lorsque c'est les ITRF qui reçoivent l'enveloppe de l'État, on fait la même chose au profit de tous. L'inconvénient, évidemment, quand on est AENES et qu'on vient de percevoir plus, ça signifie partager avec les ITRF, mais le jour où c'est les ITRF, on fait la même chose avec les AENES. Donc, ça, c'est une possibilité, je suis prêt à entrer, en tout cas, en discussion avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels BIATSS pour en discuter.

Alors, c'est oui ou c'est non, moi je me plierai, évidemment, à la volonté générale. Mais peut-être est-ce que c'est un élément de justice, aussi, sociale qui, manifestement, là, n'est pas suivi par l'État puisque l'État va abonder certaines catégories mais pas d'autres, ce que, à titre personnel mais c'est très personnel, je ne trouve pas tout à fait conforme au principe d'égalité, voilà. Mais c'est une proposition que je fais aujourd'hui, il faut qu'elle soit suivie d'effet, il faut la mettre en place, il faut aussi partir sur une base, à mon avis, égalitaire, c'est-à-dire que si, aujourd'hui, on constate un écart – je ne le connais pas, cet écart, je ne l'ai pas – il faut déjà qu'il y ait rattrapage et puis ensuite on met en place ce système de répartition égalitaire entre les différentes catégories. C'est une idée, je vous la livre comme ça, ça n'appelle pas nécessairement de réponse maintenant parce que de toute façon c'est à moyen et à long terme qu'il faut mettre en place cette politique. Moi, en tout cas, je suis prêt à en discuter. Oui, Stéphane.

M. Tizio.- Si je peux juste ajouter quelque chose, Président, c'est que, comme je l'ai dit lors du CT et lors du groupe de travail, l'alignement reste notre boussole, c'est-à-dire que l'idée, c'est d'essayer, dans la mesure, évidemment, et de

nos moyens et de ce qui nous est délégué, d'aboutir à cet alignement. Ça reste notre boussole, comme depuis le début du mandat.

Le Président.- Merci de cette précision, à laquelle je souscris évidemment. Oui, Arnaud Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Juste une remarque pour aller dans ce sens-là, l'État crée des disparités déjà entre les filières, et les crée entre les établissements puisqu'il a revalorisé fortement la filière éducation nationale, les collègues des rectorats, EPLE, et pas du tout de la même manière au niveau de l'enseignement supérieur, et ça crée vraiment des difficultés entre les collègues qui exercent le même métier dans des établissements différents.

Le Président.- Je souscris.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la revalorisation IFSE de la filière AENES au titre du réexamen triennal au 1^{er} janvier 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à la revalorisation IFSE de la filière Bibliothèque.

4. Revalorisation IFSE de la filière Bibliothèque au titre du réexamen triennal - année 2022

M. Tizio.- Alors, on continue sur le volet indemnitaire. Donc, là, idem, revalorisation de l'indemnitaire de la filière Bibliothèque au titre du réexamen triennal pour l'année 2022. Donc, j'allais dire, même dispositif, discussion en groupe de travail, et puis présentation de cette revalorisation. Vous avez reçu les documents afférents. Là aussi, revalorisation réglementaire avec délégation d'une somme pour le faire, et les montants de revalorisation vont s'échelonner, comme je vous l'ai mis, de 96,06 euros à 548,48 euros. Tout dépend à la fois du grade, mais aussi du groupe de fonctions occupées dans le cadre du RIFSEEP.

Là aussi, c'est une revalorisation qui prend effet au 1^{er} janvier 2022, et le CT, j'allais dire, dans sa cohérence, a voté de la même manière, c'est-à-dire huit pour et une abstention.

Mme Pucéat.- Oui, une question, Virginie Kilani ?

Mme Kilani.- Une remarque, puisque là, vous voyez, Monsieur Thomas, la différence, on la voit ici, notamment, des montants qui sont alloués. On a là ce qu'on a toujours eu jusqu'à maintenant, une revalorisation pour les catégories C qui est de moins de 8 euros bruts par mois, ça ne s'appelle pas une revalorisation à mon sens. On la vote au SNASUB parce que, simplement, cette revalorisation permet aux personnels des bibliothèques de rejoindre la même IFSE que les personnels ITRF et,

donc, on a toujours voulu qu'ils ne soient pas les derniers..., enfin, à avoir des primes plus basses que nous, mais c'est une revalorisation qui en a juste le nom donc on espère que ça ne va pas être ça l'année prochaine pour les nouvelles enveloppes.

M. Tizio.- Je partage la pauvreté de la revalorisation de la catégorie C, je suis entièrement d'accord.

Le Président.- Je la constate et je la regrette également. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Mme Pucéat.- S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la revalorisation de l'IFSE de la filière Bibliothèque au titre du réexamen triennal au 1^{er} janvier 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au dispositif indemnitaire des personnels BIATSS.

5. Dispositif indemnitaire des personnels BIATSS au titre de l'année 2022

M. Tizio.- Dernier point de ce compte rendu des travaux du comité technique. Donc, là encore, après la réunion du groupe de travail indemnitaire qui concernait, en fait, l'ensemble des questions qu'on vient de traiter ici, nous avons souhaité, en ce qui concerne la gouvernance, reconduire le dispositif indemnitaire des personnels au titre de l'année 2022. Et donc on reconduit à l'identique le dispositif qui avait cours l'année précédente. C'est ce qu'on appelle traditionnellement la prime de fin d'année. Donc, c'est un dispositif unique qui fusionne l'ancien dispositif qui existait dans l'établissement. Il concerne, évidemment, indifféremment les personnels titulaires comme les contractuels, puisque c'est un dispositif qui sert à reconnaître l'engagement de chacun, donc là évidemment il n'y a absolument pas lieu de faire une distinction entre les statuts. La répartition des primes s'effectue en lien – alors c'est là que c'est toujours un petit peu délicat, mais en tout cas – avec huit critères d'attribution, et donc huit taux, qui vont de zéro à 1 540 pour le taux le plus élevé, et donc ces attributions individuelles qui vont être décidées par le président sur proposition du DGS. Concernant le volet plus financier, ces primes sont versées dans le cadre du CIA pour les titulaires, c'est-à-dire du complément indemnitaire annuel, et pour les personnels contractuels sous la forme d'un versement indemnitaire exceptionnel, qui est tout à fait prévu dans le cadre de ces contrats. Le versement sera effectué en une seule fois, comme l'année précédente sur la paye de décembre 2022.

Et donc le CT s'est prononcé par six voix pour et trois abstentions.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas de remarque, donc je vous propose d'approuver le dispositif indemnitaire des personnels BIATSS au titre de l'année 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

21 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point IV, qui concerne les travaux de la CFVU. Je vais donc passer la parole à Karen Fiorentino

IV - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 4 octobre 2022

1. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie : Demandes d'habilitation à délivrer un Diplôme d'Université (DU) – rentrée 2022-2023

UMDPCS Santé : DU InNovative Drugs ; Imaging, nanoveCtorizAtioN and Theranostics (INDICANT)

UFR STAPS : DU Optimisation de la Haute Performance Collective – préparation mentale et management d'équipe (OHPCo)

Mme Fiorentino.- Merci, bonjour. Donc la CFVU s'est prononcée sur la création de deux DU. Tout d'abord, un DU InNovative Drugs ; Imaging, nanoveCtorizAtioN and Theranostics. Il s'agit d'une formation qui sera délivrée en anglais, comme l'est actuellement, d'ailleurs, le Master COMUE du même nom, qui est opéré à l'uB. Cette formation a pour thème, comme son nom l'indique, la nanovectorisation et la théranostic. C'est une formation sur les médicaments innovants qui ont une double fonction, à la fois diagnostique et thérapeutique. Ce DU sera porté par les deux coresponsables de parcours du Master Innovative Drugs. Donc l'idée, c'est bien de capitaliser des compétences déjà existantes au niveau local. Cette formation est destinée aux doctorants, aux ingénieurs dans le domaine de la santé, aux enseignants-chercheurs, aux médecins, pharmaciens, aux internes en médecine, en pharmacie, aux chirurgiens-dentistes, mais aussi éventuellement aux vétérinaires. Le recrutement se fera sur dossier, constitué d'une lettre de motivation, d'un CV, de la version numérisée du dernier diplôme. La formation se déroule sur une année. Elle va être constituée de 116 heures de cours réparties en trois modules, deux modules de 48 heures chacun plus un module de 20 heures, avec des cours qui peuvent être disponibles en format hybride. Les deux premiers modules du DU peuvent être suivis d'ailleurs sous forme de formation courte, donc là en s'inscrivant directement en formation courte et non en DU. Chaque module théorique sera validé par un QCM noté sur 20, et les droits pédagogiques sont de 2 200 euros pour les professionnels, pour le DU, et pour la formation courte, 1 300 euros pour les professionnels et 500 euros pour les étudiants en formation initiale. Ce DU, je vous l'ai dit, s'appuie sur le Master actuel UBFC dont l'avenir est incertain en raison de la perte de l'ISIT, la création de ce DU en formation courte pourrait être un élément de réponse apporté à la perte de financement. Cette formation a été adoptée par 22 voix pour, 7 voix contre.

Le deuxième DU sur lequel la CFVU s'est prononcée, c'est le DU optimisation de la haute performance collective, préparation mentale et management d'équipe, qui sera porté par l'UFR STAPS, avec comme responsable pédagogique Mickaël Campo. C'est un projet qui est issu du programme Team Sports, programme

de recherche qui est mené actuellement par six laboratoires dont l'Inserm et le laboratoire de l'université de Santa Barbara. Ces laboratoires travaillent avec cinq fédérations partenaires de sports collectifs, il s'agit de mener des études qui permettront aux managers d'accompagner la préparation de grands événements sportifs comme la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques de 2024. Le fait de pouvoir disposer d'une formation courte comme ce DU, permettrait d'envisager une deuxième phase de ce programme de recherche qui devrait se terminer en 2024 après les J.O. Donc l'idée, c'est de continuer, ensuite, le travail avec une volonté de donner des éléments de prise de décision aux managers pendant les entraînements et pendant le déroulement, également, des matchs. Il s'agit, avec ce DU, d'améliorer les compétences globales des managers, des entraîneurs sportifs de haut niveau dans le cadre des activités de sports collectifs. Ce DU, c'est clairement une spécialisation professionnelle pour des entraîneurs ou managers qui sont déjà en contact avec des équipes de France ou d'autres équipes. Cette formation se découpe en 10 UE, selon une base de 176 heures d'enseignements, quatre blocs de compétences avec 20 sous-compétences. L'évaluation consisterait en des tests de compétences QCM, un écrit de mémoire et une présentation orale. L'ensemble des UE 1 à 10 est validé par un test de connaissances noté sur 20. Le recrutement est fixé à 20 apprenants au maximum par an, et une partie des cours serait dispensée en anglais, toutes les communications (*mot inaudible*) doivent être faites en français et pas en anglais. Le coût de la formation est fixé à 3 500 euros et le SEFCA nous a précisé qu'il y a actuellement 40 candidats potentiels – c'est dire l'intérêt de la formation – et certains ont même pré-réservé une place pour 2023-2024. Il s'agit de différents professionnels d'horizons divers, qui se sont donc déjà positionnés sur cette formation dont le seuil économique est à 11.

La création de ce DU a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci, Karen. Y a-t-il des questions, des demandes de précisions ? Non, dans ce cas-là je vous propose d'approuver les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 4 octobre 2022, c'est-à-dire les demandes d'habilitation à délivrer un diplôme d'université (DU) pour la rentrée 2022-2023 - UMDPCS Santé : DU InNovative Drugs, Imaging, nanoveCtorizAtioN and Theranostics (INDICANT) – UFR STAPS : DU Optimisation de la Haute Performance Collective, préparation mentale et management d'équipe.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point sur le règlement intérieur des bibliothèques universitaires, avec la parole à Émilie Barthet.

V – Questions relatives au pôle documentation

1. Règlement intérieur des bibliothèques universitaires

Mme Barthet.- Donc en effet, dans le même ordre d'idées, l'inspecteur général nous avait invités à revoir notre règlement intérieur, lui-même fort daté, et cela correspondait à une demande des équipes qui m'avait été faite à mon arrivée

car plusieurs points trop anciens étaient problématiques dans le cadre, en fait, de nos missions d'accueil des publics. Par ailleurs, vous l'avez vu, une mention sur le RGPD, le respect de la RGPD par les bibliothèques a été ajoutée, ainsi que tout un ensemble de mesures rappelant le respect dû aux collections, aux bâtiments, aux personnels afin de permettre, justement, aux personnels d'avoir un document opposable en cas de difficulté avec les usagers. Je ne me propose pas de vous en faire une lecture extensive, vous l'avez faite. Je me tiens par contre à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir.

Mme Pucéat.- Merci, Émilie. Y a-t-il des questions sur ce règlement intérieur, que tout le monde a parcouru attentivement ? Pas de question ? Non, dans ce cas-là je vous propose d'approuver le règlement intérieur des bibliothèques universitaires.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point suivant, qui concerne le rapport d'activité 2021 du pôle documentation et je vais projeter la présentation.

2. Rapport d'activité 2021 du pôle documentation

Mme Barthet.- Merci Emmanuelle. Effectivement, comme tous les ans – alors ça peut paraître un peu étonnant puisqu'on est déjà quasiment à la fin de l'année 2022 et je vais vous présenter le rapport d'activité 2021, mais l'exercice est réalisé à la mi-juin et ensuite, le temps d'avoir un moment pour le présenter aux membres du conseil –, effectivement, il paraît important qu'on puisse vous rendre compte de l'activité du service de documentation.

D'abord, un point sur la fréquentation, parce que l'année 2021 – on l'a presque oublié – a été elle aussi encore marquée par la crise sanitaire et donc la mise en place de rendez-vous, pour ceux qui s'en souviennent, pour venir consulter les documents et s'installer en bibliothèque. Donc la période jusqu'en juillet a été soumise à ces rendez-vous restreignant – c'était l'effet recherché –, instaurant, donc, un effet de jauge, nous avons totalisé un peu moins de 130 000 entrées durant cette période. Et puis, heureusement, à la rentrée universitaire, les rendez-vous ont cessé, et donc on a retrouvé, très, très loin de nos statistiques habituelles, mais on a retrouvé 350 000 entrées dans les BU dans leur ensemble. Donc bien sûr, ces deux années, 2020 et 2021, sont très différentes des statistiques de fréquentation qu'on a pu connaître les années antérieures et, pour information, nous nous retrouvons à présent avec des chiffres bien plus proches de ce que nous avons connu. On est d'ores et déjà à près de 800 000 entrées dans les BU pour cette année 2022.

Il est vrai que les personnels des bibliothèques ont été très occupés l'an passé, c'est un travail un peu de l'ombre, mais qui est fondamental parce que c'est notre outil métier, par le changement de notre système informatique. Pour votre culture générale, ça s'appelle un système intégré de gestion des bibliothèques, un SIGB, et nous avons contracté avec nos collègues de Franche-Comté et de l'UTBM, le même logiciel qui est en place dans 65 autres universités, et donc nous disposons de ce logiciel qui nous permet de réaliser toutes les opérations, en fait, de prêt, de retour, de statistiques, qui nous permettent de vous donner des chiffres sur nos

usages. Pour nos personnels, cela a représenté bien sûr un changement de pratique, et donc cela a nécessité de l'accompagnement qui s'est formalisé par un nombre d'heures de formation interne extrêmement important, vous le voyez, 1 383 heures de formations dispensées par des collègues du groupe projet interne aux bibliothèques, eux-mêmes ayant été formés par le prestataire. Et donc je voulais saluer publiquement l'investissement de ces personnels pour former leurs collègues. Cela a été une opération de grande envergure et qu'il faut saluer.

Bien sûr, l'année 2021 a été marquée par l'ouverture au public de la BU le Cortex, dans sa première tranche – je le rappelle, nous sommes toujours en travaux – et qui a totalisé, dès le premier mois, enfin, dès les trois premiers mois, 52 000 entrées et plus de 3 500 réservations des espaces de travail en groupe ou de salles de formation. A l'heure actuelle, nous avons environ une moyenne de plus de 15 000 entrées par mois au sein du Cortex, donc on retrouve des fréquentations tout à fait intéressantes, et l'ouverture en septembre 2023 de la deuxième tranche, qui permettra d'aboutir à 750 places assises, devrait bien sûr nous permettre de dépasser largement ces chiffres de fréquentation.

Concernant notre politique documentaire, la politique documentaire de notre université, pour faire face, je le rappelle, à la fois à des coûts de la documentation qui, eux aussi, sont en inflation et à la diversité de notre présence dans tous les campus de l'université, nous avons fait le pari – et la pandémie nous a, hélas ou tant mieux, donné raison – de renforcer l'offre documentaire numérique, puisque c'est la seule offre qui est accessible en permanence, tout le temps, et depuis n'importe où. Donc cette politique documentaire a permis d'acquérir plusieurs nouvelles ressources en ligne comme Europresse, une base de presse internationale et locale. Vous y trouvez *Le Bien Public*, par exemple et bien d'autres ressources, ça va de soi, dont *Le Monde*. Vous trouvez également, au sein de la bibliothèque numérique Premium, une série de livres, cette fois-ci en sciences humaines, en particulier en histoire, qui vont permettre y compris aux étudiants de première année, d'avoir un accès en ligne à des documents utiles pour leurs études. Cairn est cette fois une base de journaux en ligne, avec une offre très importante, des journaux et des livres, on peut citer les *Que sais-je ?*, qu'on retrouve dans Cairn. Et puis, pour accompagner le développement de notre université européenne, grâce à des financements FORTHEM nous sommes abonnés à l'offre Vocabulaire, donc ces journaux en anglais, allemand, italien, espagnol, qui vous permettent de pratiquer ces langues au quotidien.

Nous construisons la politique documentaire en nous appuyant sur l'observation des usages. Ces usages des ressources numériques, je vous l'ai dit, se sont considérablement développés après, bien sûr, les périodes de pandémie, et ce sont des usages qui s'installent très clairement, on dépasse le million de consultations de l'ensemble de nos ressources.

Et puis, j'affiche là le top 10 des plateformes les plus consultées et, on le sait, nos collègues juristes sont très consommateurs puisque bien sûr les sources du droit sont fondamentales pour l'ensemble des recherches et des études en la matière, c'est donc pour ça que vous trouvez au premier chef des bases juridiques. Pour autant, et ça nous réjouit, l'achat d'Europresse a trouvé son public puisqu'il arrive juste derrière.

On tient à votre disposition, si vous étiez intéressés, le détail de ces consultations, composante par composante.

Nous prenons aussi le temps et l'énergie nécessaires pour valoriser les collections puisque, même si le développement de la consultation numérique est

important, la consultation des ressources imprimées demeure et nous essayons bien sûr de la promouvoir au maximum et ça, sur tous nos sites. Donc quelques images des activités, des actions que conduisent les personnels des bibliothèques, la valorisation, je veux dire, classique au sein des bibliothèques avec des tables de présentation mais qui sont toujours très illustrées et très appréciées. Aussi une présence sur les réseaux sociaux qui, il faut le reconnaître, fonctionne bien puisque la recommandation faite via ces réseaux, eh bien, donne lieu, ensuite, à des prêts. On peut corréliser la publicité sur les réseaux sociaux et une augmentation, même légère, des prêts des ouvrages mis en avant. Et puis, une activité intense, en particulier cette année où le COVID, enfin, nous a un peu fichu la paix, et donc des activités de conférences, d'expositions en lien avec Patrimoine écrit, où on a l'occasion de présenter, par exemple, l'homme d'Auzoux ou encore de tenir des conférences, justement sur le Cortex et les activités cérébrales au sein de notre BU, le Cortex. Le programme est encore en cours.

J'en termine avec les éléments concernant l'activité des BU sur les compétences transversales. En lien avec ce qui a été indiqué tout à l'heure, par rapport aux collègues du CIPE, les bibliothèques ont sollicité les composantes pour offrir des formations aux compétences informationnelles dans le cadre des licences par approche par compétences. Et donc là, c'est un investissement important des personnels sur ces questions et le travail est en cours.

Et puis, le deuxième volet de nos missions, bien sûr les services à la recherche. J'ai apporté ici la feuille de route de Science ouverte qui a été votée au CA du 9 juin, et donc l'activité de 2021 a déjà été très intense en matière de science ouverte, l'année 2022 le sera certainement encore davantage. Et donc là, on a participé à la semaine du libre accès l'année passée, avec nos collègues de Franche-Comté.

On l'a mentionné tout à l'heure, les bibliothèques sont un service d'appui au dépôt dans les archives ouvertes. Nous accompagnons les chercheurs en les formant, les chercheurs eux-mêmes et aussi les secrétaires de laboratoire, pour les accompagner sur le dépôt dans HAL. On a recentré cette activité au sein du SCD, permettant ainsi à la MSH de prendre davantage de responsabilités sur les affaires éditoriales, et donc nous accompagnons les chercheurs sur HAL et donc des actions de sensibilisation, de formation et de référencement. Ça a été bien sûr intense dans le cadre de l'HCERES pour fournir les bibliographies.

Et puis une dernière diapo sur les dépenses, simplement pour indiquer que le budget se maintient, et des investissements importants, en particulier vis-à-vis du Cortex ont pu être réalisés. L'université soutient les actions en faveur de l'accès à la documentation et on peut se réjouir d'avoir toujours plus de la moitié de notre budget consacré à la doc, c'est bien sûr le sens même de nos missions.

Merci.

Mme Pucéat.- Merci pour ce rapport d'activité, qui balaye tous ces différents points. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Oui, Elsa.

Mme Lang-Ripert.- j'aurais voulu revenir un peu sur les spécificités du Cortex, et pardon d'avance de ma naïveté et de ma méconnaissance. Qu'est-ce qu'a apporté le Cortex dans notre paysage ?

Mme Barthet.- Pour faire très simple, comme je le dis depuis le début à Vincent Thomas, le Cortex est une BU du XXI^e siècle. Le but du jeu serait que toutes

nos BU puissent bénéficier à la fois de ce niveau de rénovation et ce niveau de service. Pour autant, la particularité, c'est d'avoir vraiment une dimension pédagogique. J'entends par là de mettre à disposition des salles de formation pour les enseignants qui viennent dans ce cadre-là former leurs étudiants en s'appuyant sur, on va dire, tout un tas d'outils qui peuvent leur faciliter la vie ou leur permettre de tenter des expérimentations pédagogiques. J'entends par là, ça peut vous paraître peut-être trivial, mais cela dit, c'est utiliser des tableaux, mais cette fois des tableaux blancs, des tableaux interactifs, ce studio mooc qui permet aussi d'avoir ses CV en ligne, ses mémoires en ligne, la mise en place d'ordinateurs portables, la mise en place de salles de travail en groupe avec des écrans pour partager en commun le travail que fournissent les étudiants. C'est simplement, en fait, d'offrir des facilités dans les outils qui vont favoriser, et c'est quand même un pari réussi, le travail de groupe et les initiatives d'innovation pédagogique.

Les lieux sont investis par les collègues du CIPE, avec des collègues enseignants-chercheurs, le lieu est investi par le PFVU, avec qui on a déployé vraiment une offre de formation conjointe, donc pour proposer en fait un parcours de formation qui va s'adapter, qu'on soit étudiant, qu'on soit enseignant, en essayant vraiment de faire fi de nos périmètres mais de travailler à une offre utile à tous les publics. Donc voilà peut-être ce qui change, et puis d'avoir des lieux rénovés, neufs, et du mobilier, je vais dire, de qualité. Voilà ce qui change, c'est vraiment des nouveaux espaces de travail, et qui sont très utilisés par les enseignants. Donc on se dit que ça a fonctionné, même si, parfois, on est victime du succès, et donc la tranche 2 devrait nous permettre de redonner encore des salles de formation et des salles de travail en groupe. Et je dis bien que c'est accessible à tous, tout personnel enseignant, enseignant-chercheur, BIATSS, avec une priorité, bien sûr, aux enseignants, pour qu'ils puissent conduire leurs projets.

Mme Pucéat.- Merci, y a-t-il d'autres interrogations ? S'il n'y en a pas, merci pour ce rapport d'activité, et nous pouvons dans ce cas passer au point VI, qui concerne la charte de diffusion des mémoires de l'université de Bourgogne. Et à nouveau la parole à Emilie Barthet.

VI - Charte de diffusion des mémoires de l'université de Bourgogne

Mme Barthet.- Alors, la charte de diffusion électronique des mémoires, elle s'inscrit en fait dans une tradition déjà ancienne de dépôt et de consultation des mémoires imprimés au sein des bibliothèques à l'initiative des étudiants qui viennent déposer leurs mémoires. Je rappelle que le dépôt des thèses est une obligation, le dépôt des mémoires n'en est pas une, et le dépôt des thèses fonctionne de manière électronique depuis 2011. Donc depuis plusieurs années, des UFR nous ont sollicités pour déposer les mémoires pour plusieurs raisons, des raisons de place dans leurs bureaux – le stockage de ces documents imprimés prend de la place – et puis surtout avec le souhait de donner un accès facilité à ces mémoires, puisque, enfermés dans une pièce elle-même fermée à certains horaires, cela contraignait beaucoup l'usage.

Nous avons une expérience antérieure avec la diffusion électronique des mémoires de santé, en coopération avec l'UFR Sciences de santé, et à l'été 2022, une demande du Master Advanced electronic system ingeneering qui nous a fait la demande de diffuser, lui aussi, les mémoires. Je précise d'emblée qu'il s'agit de mémoires validés par les enseignants-chercheurs, et donc sur lesquels on a un avis

sur la qualité du mémoire avant de le diffuser. Donc on s'est dit que, quitte à avoir répondu favorablement à déjà deux composantes, autant étendre la possibilité de diffuser les mémoires à d'autres UFR et à tous les masters qui le souhaiteraient. De ce fait, nous avons besoin d'avoir un cadre juridique pour faciliter ce dépôt et le rendre clair pour tous.

Donc le choix qui a été fait, c'est de mettre à jour la charte qui vous a été présentée. Elle comprend plusieurs éléments importants, d'abord, rappeler que la publication est aux choix des composantes, il n'y a aucun caractère d'obligation, deuxièmement, que l'étudiant peut de lui-même déposer son mémoire du moment qu'il a l'accord de son directeur de mémoire et qu'il doit signer une autorisation de diffusion, par l'étudiant et éventuellement par l'établissement d'accueil si le mémoire met en jeu, bien sûr, un établissement extérieur à l'UB. Et les conditions de diffusion sont précisées, ce sera une diffusion sur Internet, je le rappelle soumise à l'autorisation de l'auteur du mémoire et à l'accord du jury, et ensuite diffusée largement en accès ouvert, bien sûr sur le moteur de recherche de notre université, sur le Sudoc, le catalogue de toutes les bibliothèques universitaires de France, et sur Dumas, qui est l'équivalent de HAL mais pour les mémoires. Voilà.

Mme Pucéat.- Très bien, merci pour ces explications. Y a-t-il des questions ? Pas de question, dans ce cas-là, je vous propose d'approuver la charte de diffusion des mémoires de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point VII, qui concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux.

VII - Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux au titre de l'année 2023-2024

Mme Pucéat.- Donc tous les ans, nous devons nous prononcer sur cette exonération des droits spécifiques pour les étudiants extra-communautaires, pour l'année suivante, donc aujourd'hui pour l'année 2023-2024. Vous savez que la loi permet de le faire dans la limite de 10 % des inscrits et nous sommes cette année encore assez loin de cette limite de 10 %, avec toujours entre 5 et 6 % de ces étudiants. Donc nous vous proposons à nouveau, comme les années précédentes, de continuer à exonérer partiellement des droits d'inscription ces étudiants extra-communautaires, donc qui ne sont pas exonérés totalement, c'est-à-dire que ces étudiants s'acquitteront uniquement des montants de droits d'inscription tels qu'ils sont prévus pour les étudiants français et les ressortissants de l'Union européenne. Ça ne concerne bien sûr que des étudiants qui s'inscrivent à titre individuel, pas ceux qui arrivent dans le cadre de conventions et des accords qui sortent de ce dispositif.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de question, donc je vous propose d'approuver au titre de l'année universitaire 2023-2024 l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants étrangers, soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Donc ces étudiants s'acquittent du montant des droits

d'inscription tels que prévus pour les étudiants français et ressortissants de l'Union européenne au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux points B, qui sont les points adoptés sans débat.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VIII - Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Je n'ai pas reçu de question particulière concernant ces points-là. Cependant, si vous en avez, nous pouvons bien sûr les traiter. S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Le dernier point du point B concerne le compte rendu des conventions hors subvention.

IX - Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Donc il s'agit ici de prendre acte de ce compte rendu des contrats et conventions hors subvention. Il n'y a pas de vote prévu. Et nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Le Président.- Du moins en ce qui concerne les points A et B. Sur les points C, en réalité tout à l'heure j'ai annoncé un peu rapidement qu'il n'y avait pas de question diverse, si, il y en a.

Point C : Questions diverses

Le Président.- J'ai reçu d'abord un courrier de Monsieur Perrot, Norbert Perrot qui est président du Conseil de l'INSPÉ. L'INSPÉ qui rencontre des difficultés, manifestement, pour avoir des salles de cours, n'est-ce pas, dans le bâtiment Droit Lettres ou...

Mme Lang-Ripert.- Pour avoir des salles tout court

Le Président.- Pour avoir des salles de cours tout court. Donc oui, j'ai bien évidemment lu avec attention le courrier de Monsieur Perrot et, simplement, j'y vois, évidemment, pas une dimension politique mais une dimension technique, et c'est une question technique qu'il faut qu'on résolve. Donc j'ai saisi l'UFR logistique là-dessus pour qu'on puisse apporter des solutions rapides et pérennes à cette question, sachant que cette question est posée aussi dans un contexte de travaux sur le bâtiment Droit Lettres qui perturbe considérablement le travail du Planning donc voilà... toutes mes excuses, on va dire, à l'INSPÉ en tant que représentant de l'établissement, et donc on va faire notre possible pour régler cette question le plus rapidement et surtout le plus définitivement possible.

Mme Lang-Ripert.- Merci, Président. La question a été montée en CA, effectivement cela peut paraître un peu bizarre qu'on parle en CA d'un problème de salles, sauf que cela fait plusieurs années que ça dure pour certaines de nos formations et si on a souhaité alerter le CA, c'est que bientôt on va voter les capacités d'accueil des composantes et que, actuellement, dans la composante INSPÉ, des équipes pédagogiques se posent la question de pouvoir continuer à accueillir autant d'étudiants qu'on le souhaiterait. Ce serait vraiment la mort dans l'âme qu'on baisserait les capacités d'accueil mais force est de constater que nous n'arrivons pas à gérer ces flux, qui ne sont pourtant pas si important que ça. Et donc on ne voudrait pas que le CA soit peut-être surpris de proposition de baisse de capacité d'accueil qu'encore une fois on voudrait éviter, qu'on ne veut pas faire, vraiment, qu'on ne veut pas faire, mais comme la qualité des formations est en train d'en pâtir, que ce problème technique, en tout cas de salles, nuit à la qualité des formations – certaines des formations ont été annulées, d'autres ont été mises à distance. Voilà, donc il pourrait y avoir des conséquences que vraiment, encore une fois, je ne souhaite pas et c'est pour ça qu'on a souhaité vous informer et alerter.

Le Président.- Dont acte.

Deuxième point, deuxième question diverse, en fait j'ai été saisi par Peggy Cénac, qui est absente aujourd'hui, de la question de l'utilisation de la messagerie pendant la période... ah oui, vous pouvez prendre la parole, Virginie, oui, allez-y.

Mme Kilani.- Ce n'est pas que Peggy, je fais aussi partie du courrier...

Le Président.- D'accord, il est envoyé par Peggy Cénac, c'est pour ça...

Mme Kilani.- C'est parce qu'il faut bien l'envoyer d'une adresse, mais...

Le Président.- D'accord, d'accord, OK. Il a été cosigné, pardon. Eh bien, allez-y, présentez, ce sera mieux fait que par moi.

Mme Kilani.- Donc, en fait, on pensait que ça allait passer au vote du CA aujourd'hui, mais après vérification, effectivement, ça ne passe pas au CA. C'est passé au CT du 5 octobre. On n'avait pas, à ce moment-là, connaissance de la procédure, enfin, que le ministère de l'Enseignement supérieur a dit à nos organisations syndicales que la suspension des listes habituelles pour communiquer syndicalement pendant les élections professionnelles ne concernait que les OSTIC

du ministère de l'Éducation nationale. Le périmètre Éducation nationale, donc, mais en aucun cas l'enseignement sup, puisque nous n'avons pas de liste OSTIC puisque les universités sont autonomes. Donc le ministère a confirmé que les listes pouvaient perdurer, en plus des listes spécifiques élections, sauf durant, effectivement, la durée de vote qui est, cette année, du 1^{er} au 8 décembre, et qu'il en informerait les établissements, mais j'ai l'impression que ça n'a pas été fait.

Le Président.- Alors, moi j'ai demandé aux services d'enquêter et d'instruire cette question. J'ai une décision du 7 octobre 2022 fixant les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2022. D'abord, l'article 1^{er} de cette décision publiée au J.O. du 16 octobre dernier, donc tout à fait récemment – on est le 18, c'était avant-hier – indique que « la présente décision a pour objet de fixer les principes et les modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au sein des services et des établissements publics des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports, par les organisations syndicales dont la candidature a été reconnue recevable aux élections organisées en 2022, pour le renouvellement général des instances représentatives du personnel afin de leur permettre de communiquer des informations syndicales sous forme dématérialisée ».

Donc cette décision concerne bien l'enseignement supérieur et tous les établissements relevant de l'enseignement supérieur, c'est l'article 1^{er} qui le dit. Donc nous, on est lié par cette décision, et cette décision, donc, indique que, eh bien voilà, la limitation de l'utilisation des TIC pendant toute cette période jusqu'au dernier scrutin, est limitée. C'est dans ce cadre-là qu'on avait soumis au comité technique la décision qui a été adoptée, je crois, à l'unanimité, et qui va plus loin que le minimum prévu par les textes puisqu'on a doublé le nombre d'envois possibles pendant cette période. Donc on est, non seulement, conformes à la décision prise au plan national, mais on l'a déclinée dans un sens plus « libéral », on va dire, d'utilisation des TIC. En réalité, on est tout à fait conformes.

Mme Kilani.- Oui, alors, on ne revient pas du tout, en fait, sur les modalités d'attribution des listes spécifiques électorales, ce n'est pas là-dessus qu'on... c'est sur les listes habituelles que nous avons...

M. Ranc.- Si je puis me permettre, je vais faire un rappel chronologique. À mon âge, je ne changerai plus, je vais faire de la chronologie parce que je pense que, franchement, c'est important. Quand on a reçu le mail cosigné, c'était vendredi soir, effectivement et, c'est important pour, aussi, les services, il y a un CT au niveau du ministère qui s'est tenu le 4 octobre, mais la décision n'est sortie au J.O. que le 16, c'est-à-dire après le mail que vous nous avez adressé avec Peggy. Et, effectivement, l'arrêté est sorti le 16 pour une mise en application le 18. Je vous laisse apprécier, quand même. Et, sans revenir sur, donc... il y a l'article que le président a cité, mais l'article 2 précise que les dispositions de la décision ministérielle du 11 juillet 2019 et de celle du 26 avril 2016 (c'est celles qui portent sur l'usage des TIC dans les organisations syndicales) sont suspendues à compter du mardi 18 octobre et jusqu'au dimanche 11 décembre.

Mme Kilani.- Ces deux textes-là sont des textes du ministère de l'Éducation nationale.

M. Ranc.- Je ne crois pas, je suis allé vérifier. Je ne suis pas expert, mais celui du 26 avril 2016, l'article 2 stipule « l'accès aux technologies de l'information et de la communication définies, etc. est autorisé au sein de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements recevant du public du ministère de l'éducation nationale – effectivement – de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Donc il y en a un qui cite l'éducation nationale et l'autre cite l'enseignement supérieur et la recherche. C'est la décision du 26 avril 2016, donc, qui est visée dans l'article 2 de ce qui est paru au J.O. dimanche dernier.

Le Président.- Et l'article 14 de la décision OSTIC, dont l'article 2 vient de vous être lu, qui faisait partie, l'article 2, le premier article du chapitre 2, c'est important, l'article 14 dit « Les conditions de mise en œuvre des dispositions du chapitre 2 de la présente décision sont fixées, dans chaque établissement public relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des sports par une décision du président ou du directeur, mentionnant le nombre de messages autorisé pour les scrutins locaux, après avis du comité technique d'établissement, sous réserve de l'application des dispositions des articles 15, 16 et 17 de la présente décision. » Donc, par deux fois, la décision OSTIC vise bien les établissements qui relèvent de l'enseignement supérieur, y compris dans la disposition de l'article 2 dont vous soulignez qu'elle ne visait pas les décisions applicables aux établissements de l'enseignement supérieur et la recherche. Donc je crois qu'il n'y a pas de doute sur le champ d'application de cette décision, ça nous concerne aussi.

Mme Kilani.- Le doute était que c'est la DGRH du ministère de l'enseignement sup qui a donné cette information, et effectivement, du coup, on a suivi, en nous disant « vos établissements seront informés, et dites-nous si vous rencontrez des soucis ». Donc c'est pour ça que...

M. Ranc.- Je reconnais que ce n'est quand même pas évident, j'entends bien, et effectivement, je confirme, vous évoquiez dans le mail une visio avec les services de la DGRH, qui s'est effectivement tenue vendredi soir, et les collègues qui y ont assisté m'ont bien indiqué que la DGRH a insisté sur l'importance des mesures de suspension du dispositif on va dire « classique » entre le 18 octobre et le 11 décembre. Donc effectivement, cette visio a bien eu lieu, mais le ministère a confirmé ce qui a été décidé au CT du 4 octobre dernier. Et le J.O. n'est intervenu que le 16 octobre. Pour le coup, on a essayé de chercher les textes pour appliquer au mieux.

Le Président.- Donc je pense que si fausse route il y a, j'ai le sentiment qu'elle vient plutôt des services que vous avez consultés au ministère, parce que j'ai l'impression que l'ambiguïté vient de là. En tout cas, la décision OSTIC, je peux vous le garantir, n'est pas du tout ambiguë quant à son champ d'application, « La présente décision a pour objet de fixer les principes et les modalités d'utilisation des TIC au sein des services et des établissements publics des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Voilà, donc, et c'est bien rappelé, ça c'est l'article 1^{er}, et l'article 14 le répète « Les

